



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue à huis clos (Covid-19) le 1 février 2021 à 19 h 15 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Caroline Perron adjointe administrative.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2021
4. Dépôt des États financiers de janvier 2021
5. Dépenses:
 - 5.1 ADMQ : Ajouter Caroline Perron
 - 5.2 SNC Lavalin : Baisse de la facture à 1 259.57\$
6. Correspondances
 - 6.1 Élus engagés pour la persévérance scolaire
 - 6.2 Déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect »
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Adoption du **REG 2021-01** : *Règlement fixant le traitement des élus pour l'année 2021 et les suivantes* (Reporté)
 - 8.2 Avis de motion et lecture du projet de règlement **REG 2021-03** : *Délégation de pouvoir autoriser des dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire trésorier*
 - 8.3 Annulation de participation pour emplois étudiants
 - 8.4 Offre d'emploi pour le poste de DG à afficher
 - 8.5 Changement de titre : Directrice adjointe au lieu d'adjointe administrative
 - 8.6 Fin de travail pour la secrétaire
 - 8.7 Dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020
9. Lots
10. Chemins
11. Sécurité
12. Divers
 - 12.1 Demande d'appui au projet de loi C-213 : Loi canadienne sur l'assurance médicaments
 - 12.2 Bandes riveraines : suivi



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

13. Dossiers en suspend

Règlement pour les animaux

14. Invitations

15. Varia

16. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 1 mars à 18h30
Séance régulière le 1 mars à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2021-02-302

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2021

2021-02-303

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 18 janvier 2021 soit accepté tel que présenté au conseil;

ACCEPTÉ

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE JANVIER 2021

Des revenus de 20 040.40\$ et des dépenses de 38 988.02\$ ont été enregistrés pour janvier 2021, pour un solde au livre au 30 janvier 2021 de 343 543.36\$.

5. DÉPENSES

2021-02-304

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise les dépenses suivantes :

les salaires des employés (sem. 16 et 23 janv.)	2 372.03\$
les salaires des élus	1 432.89\$
les dépenses de janvier	9 564.46\$

le tout représentant un total de 13 369.38\$ pour janvier.

L'adjointe administrative certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



2021-02-305

5.1 ADMQ : AJOUTER CAROLINE PERRON

ATTENDU QUE l'adjointe administrative agit en remplacement de la DG lors de son absence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' inscrire l'adjointe administrative à l'ADMQ pour qu'elle bénéficie de la couverture d'assurance;

ET DE payer les frais se rapportant à cette couverture;

ADOPTÉ

5.2 SNC LAVALIN : BAISSÉ DE LA FACTURE À 1 259.57\$

SNC Lavalin nous offre un crédit sur le montant prévu au départ pour la réalisation du rapport d'inspection de l'église. L'entente était de 2 205\$ plus taxes et passe maintenant à 1 259.57\$ taxes comprises pour la première phase.

6. CORRESPONDANCE

6.1 ÉLUS ENGAGÉS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

ATTENDU QUE le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;

ATTENDU QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2021-02-306

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité;

ADOPTÉ

6.2 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT »

ATTENDU QUE la démocratie prend vie dans le débat et dans les chocs d'idées. Elle est possible tant que les gens se respectent;

ATTENDU QUE notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité;

ATTENDU QUE depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation;

ATTENDU QU' il est inacceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière;

ATTENDU QU' il faut prendre soin de notre démocratie. Qu'il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE joindre le mouvement de l'UMQ afin de rappeler que les élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population;

2021-02-307



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ET DE

favoriser l'engagement politique, nous disons « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

8.1 ADOPTION DU REG 2021-01 : RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2021 ET LES SUIVANTES

Reporté.

8.2 AVIS DE MOTION ET LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT REG 2021-03 : DÉLÉGATION DE POUVOIR AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER

Un avis de motion est donné par M. François Cloutier que nous adopterons le règlement 2021-03 lors de notre prochaine séance régulière. Il y a eu lecture du projet de règlement.

8.3 ANNULATION DE PARTICIPATION POUR EMPLOIS ÉTUDIANT

Après avoir analysé les exigences du programme Emplois d'Été Canada (EÉC) offert par Service Canada nous ne déposerons pas de demande.

8.4 OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE DE DG À AFFICHER

Étant donné qu'une offre d'emploi pour le poste de DG a été affichée auparavant le conseil souhaite prendre connaissance de l'ancienne offre avant d'en déposer une nouvelle. Reporté.

8.5 CHANGEMENT DE TITRE : DIRECTRICE ADJOINTE AU LIEU D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE

l'adjointe administrative agit en remplacement de la DG lors de son absence;

ATTENDU QU'

elle a à signer des documents officiels;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE

modifier le titre de « adjointe administrative » pour « directrice adjointe »;

ADOPTÉ

2021-02-308



Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.6 FIN DE TRAVAIL POUR LA SECRÉTAIRE

Étant donné que le conseil municipal n'est pas fixé sur l'état de santé de la directrice générale et qu'il attend plus d'information afin de prendre une décision éclairée nous reportons ce point à la prochaine séance.

8.7 DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2020

Dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 a été remise à chacun des élus.

9. LOTS

10. CHEMINS

11. SÉCURITÉ

12. DIVERS

12.1 DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE LOI C-213 : LOI CANADIENNE SUR L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

ATTENDU QUE les députés cherchent à obtenir l'appui des municipalités pour le projet de loi C-213, qui vise à établir un régime public et universel de soins de santé du Canada, soit la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité;

ATTENDU QU' il est approprié d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE soutenir le projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments;

ADOPTÉ

12.2 BANDES RIVERAINES : SUIVI

Suivi de la correspondance avec l'OBVAJ dans le dossier des bandes riveraines. Le conseil souhaite rappeler à ces citoyens ce qui est préconisé. Nous allons prendre contact avec l'OBVAJ pour plus d'informations.

13. DOSSIERS EN SUSPEND

Règlement pour les animaux

14. INVITATIONS

15. VARIA

2021-02-309



N° de résolution
ou annotation

16. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Séance de travail le 1 mars 2021 à 18h30

Séance régulière le 1 mars 2021 à 19 h 30


17. PÉRIODE DE QUESTIONS

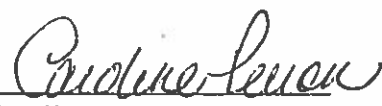
18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-02-310

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 19h45.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Caroline Perron,
Adjointe administrative